



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 001 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 9 mars 2010

Le président

Steven Blaney

Comité permanent des langues officielles

Le mardi 9 mars 2010

• (0905)

[Français]

La greffière du comité (Mme Isabelle Dumas): Bonjour à tous. Je constate qu'il y a quorum.

Nous pouvons donc procéder à l'élection de la présidence.

Je dois informer les députés que le greffier du comité ne peut recevoir que des motions pour l'élection à la présidence. Je ne peux recevoir aucune autre motion. Je ne peux entendre aucun rappel au Règlement ni participer au débat.

[Traduction]

Conformément à l'article 106(2), le président doit être un député du parti ministériel.

[Français]

Je suis prête à recevoir des motions pour le poste de président.

Madame Boucher.

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Limoilou, PCC): Je propose M. Steven Blaney au poste de président du comité.

La greffière: Il est proposé par Mme Boucher que M. Blaney soit élu président du comité.

Y a-t-il d'autres motions à cet égard?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare la motion adoptée et M. Blaney dûment élu président du comité.

Maintenant, si le comité est d'accord, nous allons procéder à l'élection des vice-présidents.

[Traduction]

Conformément à l'article 106(2), le premier vice-président doit être un député de l'Opposition officielle.

[Français]

Je suis prête à recevoir des motions à cet égard.

Monsieur Blaney.

Le président (M. Steven Blaney (Lévis—Bellechasse, PCC)): Je propose M. Mauril Bélanger.

La greffière: Il est proposé par M. Blaney que M. Bélanger soit élu premier vice-président du comité.

Y a-t-il d'autres motions à ce sujet?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare M. Bélanger dûment élu premier vice-président du comité.

Conformément à l'article 106(2), le deuxième vice-président doit être un député de l'opposition provenant d'un autre parti que celui de l'opposition officielle. Y a-t-il des motions à ce sujet?

Monsieur Nadeau.

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Je propose M. Yvon Godin.

La greffière: Il est proposé par M. Nadeau que M. Godin soit élu deuxième vice-président du comité.

Y a-t-il d'autres motions à cet égard?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare M. Godin dûment élu deuxième vice-président du comité.

Le président: Bonjour à tous.

Je veux vous remercier de la confiance renouvelée.

Nous avons un rappel au Règlement de la part de notre deuxième vice-président.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): C'est un rappel au Règlement, ou une demande d'information. Normalement, cette élection aurait dû être faite publiquement, mais nous sommes à huis clos.

[Note de la rédaction : difficultés techniques]

La greffière: Vous avez raison, j'aurais dû vérifier. La séance était-elle publique? Je suis désolée, cela aurait dû être fait autrement.

M. Yvon Godin: Je suggère qu'on passe à la séance publique et que vous donniez le résultat du vote, parce que le vote doit être public.

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Il faudrait aussi préciser que c'était une erreur.

La greffière: Je suis désolée, il était prévu que ce soit public. De toute façon, nos représentants étaient dans la salle.

M. Yvon Godin: Je comprends, mais à cause du compte rendu, ce devrait être public.

Le président: C'est une très bonne observation, monsieur le vice-président.

M. Yvon Godin: Allez-vous répéter?

La greffière: Voulez-vous que je répète? C'est bien.

M. Steven Blaney a été élu président du Comité permanent des langues officielles. M. Mauril Bélanger a été élu premier vice-président et M. Yvon Godin a été élu deuxième vice-président.

Le président: Je vous remercie, madame la greffière.

Tout d'abord, j'aimerais vous faire part d'une décision prise le mercredi 3 mars 2010 par la Chambre des communes. En effet, celle-ci a adopté la motion suivante:

[...] et, que, pour tous les comités permanents, les motions de régie interne en vigueur au moment de la prorogation de la session précédente soient réputées avoir été adoptées durant la session en cours, pourvu que les comités soient autorisés à modifier ou à révoquer les motions qu'ils jugent appropriées.

Par conséquent, les motions de régie interne qui étaient en vigueur au moment de la prorogation sont rétablies. La greffière fera état de l'ordre de la Chambre dans le procès-verbal de la présente séance. Le comité peut modifier n'importe laquelle des motions d'opération s'il le désire. Normalement, vous devriez avoir une copie. On vous a distribué une copie des motions de régie interne adoptées pour le Comité permanent des langues officielles, incluant également deux motions adoptées en comité concernant la télédiffusion des séances spécifiques relatives aux comparutions du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles ainsi que du commissaire aux langues officielles, ainsi qu'une motion complémentaire sur les opinions dissidentes ou complémentaires dans le cas d'un rapport.

Monsieur Godin, vous avez la parole.

M. Yvon Godin: Monsieur le président, comme vous le savez, je suis whip du NPD et je siège au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. L'idée était de revenir tout de suite à la normale et de ne pas perdre de temps à cause de la prorogation. Je suggère que les règlements soient acceptés tels qu'ils étaient précédemment et qu'on continue ainsi.

Le président: C'est très bien, cela nous évite de devoir adopter une série de motions de routine qu'on avait déjà adoptées à l'automne.

Si vous le désirez, je pourrais simplement vous informer. Lors de notre dernière rencontre, le comité avait élaboré une grille horaire pour la session du printemps 2010. À l'époque, nous avions demandé à la greffière de préparer une liste des sujets pouvant faire l'objet d'étude par les membres du comité, ainsi qu'une liste de témoins potentiels. Je demanderais donc à Isabelle de distribuer cette liste.

M. Bélanger aimerait intervenir. Monsieur le vice-président, vous avez la parole.

• (0910)

L'hon. Mauril Bélanger: Merci, monsieur le président.

Aujourd'hui, je voudrais d'abord donner un avis de motion.

Ensuite, j'aimerais faire une suggestion au comité. Je propose que, jeudi, on travaille à un horaire de travail pour les prochaines semaines, ou les prochains mois, qu'on puisse prendre note de ce qui a déjà été fait, puisqu'il y a quelques nouveaux membres. Puisqu'il n'y a pas de sous-comité, je propose donc qu'on utilise la réunion de jeudi pour déterminer un programme de travail.

J'ai des suggestions à faire. Un dossier en particulier me préoccupe, celui de la question d'Air Canada. Il y a aussi cette loi qui avait été proposée par le gouvernement précédent et par le gouvernement actuel, mais qu'on ne revoit plus. C'est un des dossiers sur lesquels j'aimerais qu'on s'attarde.

Revenons à l'avis de motion, monsieur le président. Il est proposé:

Que le ministre du Patrimoine canadien dépose au Comité une copie bilingue de l'Accord de contribution remis au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN), dans lequel le

gouvernement fédéral précisait ses attentes pour les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux, d'ici le 18 mars 2010.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Bélanger.

Nous recevons l'avis de motion. Nous pourrions en discuter au cours de la prochaine rencontre.

Lors de la dernière rencontre, on a proposé qu'à la reprise des travaux de la nouvelle session parlementaire on rencontre le représentant en matière de soutien fédéral aux médias francophones, M. Potié. Le comité a l'occasion de préparer son plan de travail pour les prochaines semaines, mais il va sans dire que jeudi prochain va arriver assez rapidement.

Madame la greffière, serait-il possible de recevoir un témoin comme M. Potié ce jeudi, ainsi qu'on l'avait souhaité?

La greffière: Je vais faire des démarches dès aujourd'hui. Je lui ai envoyé un courriel pour lui demander s'il était toujours prêt à rencontrer le comité, comme prévu, mais je n'ai pas encore reçu de réponse. Je vais tenter de le convoquer pour jeudi, si le comité est d'accord.

Le président: Nous allons donc vérifier la disponibilité de M. Potié pour ce jeudi-ci. Ça nous permettrait de démarrer les travaux du comité.

Monsieur D'Amours.

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): J'aimerais clarifier un point. Sous le nom de M. Potié, on indique « Association de la presse francophone », et en-dessous, « Radios communautaires ». M. Potié représente-t-il les deux groupes, ou s'agit-il de deux groupes distincts?

En fait, si on doit organiser une rencontre, ça va être une rencontre globale. On ne va pas rencontrer M. Potié une fois et les radios communautaires une autre fois. À un moment donné, il va falloir les regrouper.

Le président: En outre, il y a le pendant anglophone qu'il ne faudra pas négliger.

M. Jean-Claude D'Amours: Mais le sujet est le soutien fédéral aux médias francophones, et ça comporte deux éléments. Si nous devons tenir une rencontre, assurons-nous de le faire au complet. Pour ce qui est des médias anglophones, je suis d'accord, mais ça pourrait peut-être se faire dans le cadre d'un autre sujet.

Le président: Monsieur Nadeau.

M. Richard Nadeau: Pour ce qui est de monsieur ou madame S. Lanthier, s'agit-il des radios communautaires?

La greffière: Non, Mme Lanthier et M. Potié ne représentent que l'Association de la presse francophone.

Par ailleurs, il avait été suggéré qu'on invite des représentants de radios communautaires, mais pour ma part, je n'ai pas d'autres suggestions à faire en ce sens, à moins que...

• (0915)

M. Richard Nadeau: Il y a l'Alliance des radios communautaires du Canada. Elle est à Ottawa, de même que M. Potié. Ça nous permettrait de faire d'une pierre deux coups.

Le président: Nous allons donc prévoir les travaux en cours lors de la prochaine séance, jeudi. Il serait possible d'accueillir ces deux témoins.

Y a-t-il d'autres commentaires concernant le plan de travail?

Madame Glover.

Mme Shelly Glover (Saint-Boniface, PCC): Merci, monsieur le président.

Je veux simplement souhaiter la bienvenue à tous les membres de notre comité.

Moi aussi, j'aimerais entendre ce que M. Potié a à dire. Je sais qu'il attend cette occasion depuis longtemps. Je suis complètement d'accord avec M. Nadeau: si les représentants de l'ARC sont disponibles ce jeudi, on pourrait les entendre.

J'aimerais aussi parler d'autres témoins. Je veux souligner que plusieurs sujets sont déjà prévus dans notre plan de travail. Malgré tout le respect que je vous dois, j'aimerais donner suite aux sujets qui ont été proposés il y a presque un an et demi. Je ne sais pas si nous allons le faire aujourd'hui, monsieur le président, mais ce serait bien de se consacrer à une étude à long terme.

Je sais que nous avons accompli du bon travail dans le cadre de l'étude sur les écoles postsecondaires, mais d'autres idées figurent dans notre plan de travail. J'aimerais bien que nous prenions une décision en groupe concernant une éventuelle étude à long terme. Il y a plusieurs études à court terme, mais je pense que nous devrions en faire une à long terme. J'aimerais savoir quelle étude l'opposition aimerait entreprendre.

Le président: Merci beaucoup, madame Glover.

Effectivement, j'aimerais savoir de la part des membres du comité quelles sont leurs priorités en ce qui a trait aux sujets à traiter au cours des prochaines semaines. C'est la raison pour laquelle je vous ai distribué cette feuille ce matin et je vous demande de réagir à cet égard. Je veux optimiser le temps imparti aux travaux du comité. On pourrait sûrement tenir une rencontre jeudi prochain. Nous allons nous organiser pour accueillir des témoins et nous garder du temps pour aborder les travaux en cours.

Également, si c'était possible, ce serait intéressant d'être en mesure d'accoucher de notre grille, pour ainsi dire, ou du moins de continuer à progresser en ce sens.

Monsieur Godin.

M. Yvon Godin: Monsieur le président, ce matin, l'exécutif et le comité ont été mis en place. On vient de recevoir la grille horaire. Également, il y a déjà des témoins que nous pourrions inviter à comparaître jeudi matin. Selon moi, nous devrions les entendre au cours de la première heure. Par la suite, de 10 heures à 11 heures, nous pourrions commencer les travaux relatifs à la grille. Donc, la

semaine prochaine, nous pourrions amorcer le processus et, à ce moment-là, nous pourrions discuter des différents sujets.

C'est bien beau de regarder quelque chose à long terme, mais c'est bien aussi de regarder des choses à court terme parce que cela se déroule rapidement. Par exemple, M. Bélanger a parlé d'Air Canada: ce serait un sujet à long terme parce que, depuis 2005, il y a eu des projets de loi à ce sujet à la Chambre des communes. Ils ont par la suite été mis de côté et présentés de nouveau à la Chambre des communes et devant le Parlement. C'est quelque chose d'important parce qu'Air Canada est en train, en bon français, d'avaloir le bilinguisme dans les avions. Cette compagnie ne respecte pas ses obligations à cet égard. Il y a un manque de respect total. Cette société a des obligations, parce que lorsque ses gens ont acheté Air Canada, ils ont acheté ce que j'appelle le petit cochon qui se trouvait dans le sac. Ils ne l'aiment pas, mais il faudra qu'ils s'en accommodent.

Le gouvernement nous a promis qu'il protégerait les deux langues officielles. Ce n'est pas pour être méchant..., mais j'avais parlé au ministre Cannon quand il était ministre des Transports et il disait que cela viendrait. Alors, cela pourrait se faire rapidement si le ministre décidait de comparaître devant le comité. Le ministre peut faire une promesse, et le projet de loi est déjà fait. Le gouvernement n'aurait qu'à en changer la date. S'il y a une bonne volonté de régler le problème avec Air Canada, cela pourrait se régler rapidement.

C'est la raison pour laquelle je pense que jeudi, on pourrait faire ce travail, regarder l'ordre du jour, repenser à ce qu'étaient nos idées à cet égard, les rassembler et aller de l'avant.

• (0920)

Le président: Votre proposition semble faire consensus, sinon l'unanimité.

Il y a deux commentaires, soit ceux de M. D'Amours et de Mme Guay.

M. Jean-Claude D'Amours: Ce sera bref, monsieur le président. Il ne faudrait pas oublier que dans la deuxième heure de l'étude des travaux, il faudrait considérer la motion de M. Bélanger.

Le président: D'accord. Madame Guay.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Dans le même sens, quand une motion est déposée, il faut en discuter dans les 48 heures. Donc, c'est important.

Il ne faudrait pas oublier non plus le post mortem sur les Jeux olympiques. Je pense qu'on pourrait faire cela rapidement. Il faudra donc qu'on fasse un bon post mortem et un bon rapport à cet égard.

Le président: C'est très bien. Je pense que nous avons fait le tour des questions. Je vous remercie de votre attention, et on se revoit jeudi.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>